

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Référence
2026-09

Objet de la délibération
Election des adjoints au maire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Date de la convocation
16/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

Vote

L'an 2026, le 20 mars à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Soleymieux s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : M. RONZIER Julien, BOUTTE Thérèse, FAURE Sophie, OLLIER Séverine, PERRIN Sophie, PHALIPPON Sandrine, POMMIER Régine, POYET Manon, BAISSAT Serge, DUMAS Jean-Marc, LANDON Loïc, MEFTAH Pascal, QUATRESOUS Christian, SOUBEYRAND Daniel

Excusé(s) absent(s) ayant donné procuration : M. LACOMBE Serge à M. SOUBEYRAND Daniel

A été nommé(e) secrétaire : LANDON Loïc

Objet de la délibération : Election des adjoints au maire

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et

Accusé certifié exécutoire
042-214203010-20260320-2026-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2026
Publication : 30/03/2026

A la majorité

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en
préfecture du
LOIRE.

l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Liste de Mme FAURE Sophie, 15 voix

La liste de Mme FAURE Sophie ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Mme FAURE Sophie, Mr SOUBEYRAND Daniel, Mme POYET Manon, Mr QUATRESOUS Christian.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 26/03/2026

Le Maire
Julien BONZIER

A blue ink signature of Julien BONZIER, the Mayor, written over a circular official stamp of the Mairie de Saint-Genès-Lévesque.

Secrétaire de séance
Loïc LANDON

A blue ink signature of Loïc LANDON, the Secretary of the meeting, written in cursive.

Publicité des actes de la commune par voie électronique le

14 AVR. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20260320-2026-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2026
Publication : 30/03/2026